



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de la convocation 01.06.2010 L'an deux mille dix et le sept juin à vingt heures quarante cinq, le Conseil Municipal de cette Commune s'est réuni, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jacques LASSERRE, Maire.

Date d'affichage **Présents** : Mr LASSERRE, Mme BERTRAND, Mrs BOUDES, DELPOUX, Mme COMBES, Mr CRESPO, Mme SABY, Mrs MARTY, RAYNAL, Mlle CARLES, Mr DE GUALY, Mmes DESFARGES-CARRERE, BORIES, Mr KOWALCZYK, Mme BONNÉ, Mr BÉNÉZECH, Mme GALINIER, Mrs BALOUP, BUONGIORNO, GALINIÉ, Melle PORTAL, Mmes ESPIÉ, THUEL, Mr LE ROCH.

**N° 10/73** **Absents** : Mme BORELLO (excusée), Mrs RASKOPF, Mme CHAILLET (excusée), Mr DELBES (excusé), Mme RAHOU.

**Secrétaire** : Mme ESPIE.

Objet de la délibération

Rapporteur : Monsieur Bénézech

**PARTICIPATION DE  
LA COMMUNE DE  
SAINT-JUERY AUX  
FRAIS LIES AU FEU  
D'ARTIFICE DU 13  
JUILLET**

Les communes d'Arthès et de Saint-Juéry organisent conjointement les festivités du 14 juillet qui comprennent notamment un feu d'artifice, un bal et animations diverses.

Ces manifestations se déroulant sur la commune d'Arthès le 13 juillet au soir, c'est cette dernière qui en règlera les frais. La commune de Saint-Juéry doit s'engager à participer à hauteur de 50 % au vu d'un état récapitulatif de l'ensemble des frais liés à ces festivités.

L'ensemble de ces frais est estimé à 17 000 € T.T.C.

**Adopté à l'unanimité**

Une convention définissant les engagements de chaque commune sera signée par son représentant.

Entendu le présent exposé,

LE CONSEIL MUNICIPAL

APRES AVOIR DELIBERE

DECIDE de participer à hauteur de 50 % aux frais liés à la fête du 13 juillet 2010.

AUTORISE le Maire à signer la convention à intervenir entre les deux communes.

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal 2010.

Pour extrait conforme,  
SAINT-JUERY, le 21 juillet 2010  
Jacques LASSERRE  
Maire,